



SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 16 + 3 pouvoirs
Date de la convocation : 09/12/2020
Date d'affichage : 09/12/2020

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des fêtes de TROUILLAS, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BAJ FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, MIR Laure, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Procurations : M. BURGOS Thierry à M. SALVADOR Julien, M. HITA José à Mme VIDAL Mélanie, Mme JULIAN Vanessa à Mme MIR Laure

Secrétaire de séance : Mme RIBES Chrystelle a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°57/2020 : AUTORISATION D'ENGAGER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et L.2121-29,

VU l'article L.232-1 du Code des Juridictions Financières,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 avant le vote du Budget Primitif 2021 dans la limite des crédits autorisés et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2020	Mont ava du
20 – immobilisations incorporelles	54 723.00 €	13 680.75 €
21 – immobilisations corporelles	581 795.72 €	145 448.93 €
23 – immobilisations en cours	324 944.00 €	81 236.00 €
TOTAL	961 462.72 €	240 365.68 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

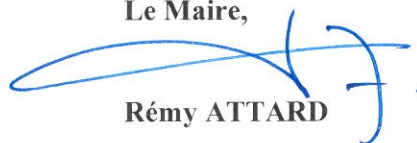
ID : 066-216602177-20201214-DELIB572020-DE



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,


Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en Préfecture le : 17/12/2020
- Affichage le : 17/12/2020
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.